

**Décision n° 2023-37 modifiant la décision n° 2022-3 du 3 janvier 2022 portant nomination du directeur du
Département d'évaluation des organismes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision du 1^{er} mars 2021 portant nomination du directeur du Département d'évaluation des organismes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n° 2022-3 du 3 janvier 2022 portant nomination du directeur du Département d'évaluation des organismes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de la décision du 3 janvier 2022 susvisée, après les mots « à compter du 3 janvier 2022 » sont ajoutés les mots « et jusqu'à la date d'expiration du mandat qu'il tient de la décision du 1^{er} mars 2021 portant nomination du directeur du Département d'évaluation des organismes du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (2 mars 2025) ».

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le **17 NOV. 2023**

Le président par intérim
signé
Stéphane LE BOULER